



Regroupement familial

Par **Tirana1977**, le **01/07/2019 à 22:25**

Bonjour, j'aimerais savoir comment faire venir mon frère d'Albanie Afin qu'il puisse revoir ses filles qui vivent en France avec leur mère. Depuis que la mère a demandé le divorce alors qu'ils étaient tous les quatre demandeurs d'asile, celle-ci a obtenu la garde alternée ainsi qu'une carte de séjour pour elle et ses filles tandis que mon frère a dû quitter le territoire. Il est revenu entre-temps à deux reprises pour revoir ses filles mais la durée de son séjour est limitée à trois mois ce qui l'oblige à repartir et ne pas les voir pendant trois mois. Il a le droit de demander en Albanie un visa prolongé pour six mois en rapport à l'éloignement de ses filles. Je m'adresse à vous pour savoir quelles démarches il peut effectuer afin d'obtenir Un titre de séjour lui permettant de rester près de ses filles et d'obtenir un travail, de se prendre un logement afin de les accueillir comme il en a le droit.

Par **amajuris**, le **02/07/2019 à 09:22**

bonjour, pourquoi votre frère a-t-il dû quitter le territoire français ? votre frère peut demander dans un consulat de France un titre de séjour comme ayant des liens familiaux en France ou des enfants scolarisés en France. voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039> le regroupement familial concerne les personnes mariées salutations

Par **Tirana1977**, le **02/07/2019 à 10:59**

Des leur arrivée en France, mon frère son épouse et leurs deux filles se sont donc enregistrés

en tant que demandeurs d'asile, un ami a trouvé du travail pour sa femme et une promesse d'embauche des qu'elle aurait recevrait sa carte de séjour. Les mois se sont écoulés ils avaient déjà reçu des réponses négatives à leurs demandes à deux reprises et en sachant qu'à La troisième c'était L'obligation de quitter le territoire. Dans ce cas de figure, sa femme a pris les devants et a commis un adultère avec un collègue de travail que mon frère a découvert via un appel douteux en pleine nuit au bout de trois mois d'activité De sa femme et un message qu'elle a reçu en sa présence cinq mois plus tard. Mon frère n'a plus su garder son calme et son sang froid afin de protéger sa famille et en est arrivé aux mains. Ma belle sœur à porter plainte et a été mise sous protection de l'assistante sociale en charge du dossier ce qui lui a permis de garder toutes les chances de son côté d'obtenir la carte de séjour pour elle et ses filles et en contrepartie pour mon frère après être passé au tribunal et avoir reconnu ses torts de devoir quitter le territoire et de retourner en Albanie. Il n'a pas insisté pour lancer une procédure et a préféré revenir trois mois chez moi afin de pouvoir profiter de ses filles selon la décision du juge et la garde alternée. La procédure de divorce est encore en cours et mon frère souhaite être proche de ses filles surtout qu'elles sont jeunes adolescentes 13 ans pour La grande et dimanche prochain 11 ans pour la petite que leur mère a souvent laissées seules au domicile en semaine et le week end. Sous la tutelle d'un voisin pour accompagner la petite à l'école. Et à l'heure actuelle d'accueillir une réfugiée à son domicile ce qui lui permet de s'éclipser à son aise. Les rapports avec ses filles ne sont pas au beau fixe, il y a souvent des conflits avec la grande et une forte autorité sur la petite qui la craint. Si c'était à choisir elles iraient vivre avec leur père mais actuellement c'est impossible vu les circonstances. C'est pour ça qu'il souhaiterait faire les démarches pour se rapprocher d'elles mais je ne sais pas qu'elles sont les démarches à effectuer. Pourriez vous m'aiguiller davantage. Merci

Par **amajuris**, le **02/07/2019 à 12:00**

il eut été intéressant d'indiquer dès votre premier message les raisons du départ de France de votre frère cela aurait aidé à la compréhension de la situation. Votre frère doit faire une demande auprès d'un consulat de France mais compte tenu du trouble à l'ordre public commis par votre frère en France, il est possible que le consulat de France lui refuse un visa long séjour.

Par **Tirana1977**, le **02/07/2019 à 12:24**

Je comprends tout à fait votre réponse. Le litige avec son épouse est passé au jugement c'est un point qui est réglé reste la question au sujet de ses devoirs de père et si le consulat refuse sa requête cela signifierait que le lien avec ses filles serait totalement effacé. Ses filles ont le désir de le voir autant que lui. Il doit bien exister une procédure à suivre afin de les réunir à nouveau tout en sachant qu'il ne souhaite pas dépendre du système social mais de trouver un travail qui lui permettrait de s'assumer et de pouvoir recevoir ses filles dans les meilleures conditions possibles sans être un perturbateur pour notre société mais de devenir un citoyen en situation régulière et honnête comme il l'a toujours été en Albanie. Vous me conseillez donc d'envoyer un courrier au consulat de France ?